

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 Février 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Installation d'un nouveau conseiller municipal et modification de la composition des commissions municipales

Mr Christian PLASSARD ayant démissionné, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, devient conseillère municipale ; elle intégrera les mêmes commissions.

Motion de soutien au monde agricole

Compte tenu de la crise subie par les éleveurs, une motion de soutien est adoptée à l'unanimité du conseil municipal.

Comptes administratifs 2015

Les comptes administratifs 2015 sont présentés au conseil municipal.

Les principaux éléments du compte administratif 2015 du budget général de la Commune sont :

- Epargne nette : 1 654 000 € (+ 4,4%)
- Recettes de gestion courante : 8 938 323 €
- Dépenses réelles de fonctionnement : 6 596 752 €
- Dépenses d'investissement : 4 395 803 € (- 19,8%)

Epargne nette des budgets annexes :

- Eau : 183 000 € (+5,8%)
- Assainissement : 131 000 € (x 2,08)

Dette :

- En-cours de dette au 31/12 : 6 887 076 €
- Niveau d'endettement par habitant : 799 €

Les comptes administratifs 2015, ainsi que les comptes de gestion 2015 du receveur du Centre des Finances publiques, sont approuvés à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires 2016

Budget général Commune

La loi de finances pour 2016 a prévu une nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Le contexte tendu des finances publiques nationales et les restrictions apportées par l'Etat à ses dotations ont des effets évidents sur les finances de la Commune. Ces dotations représentent en effet en 2014 plus de 25 % des recettes courantes de gestion du budget communal.

A cette situation générale à l'ensemble des Communes, il convient de prendre en compte pour Plabennec les importants investissements réalisés ou engagés à compter de 2012. Pour financer ces investissements, la Commune a dû recourir à 7 millions d'euros d'emprunts. De plus, la mise en service de ces équipements nouveaux génère une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement (coûts énergétiques, de maintenance, frais de personnel).

L'audit réalisé en 2015 par un cabinet spécialisé a mis en évidence ces évolutions et leurs incidences sur la situation financière de la Commune.

Les principales conclusions de l'analyse rétrospective 2008/2014 sont rappelées :

- 1°) Les recettes de fonctionnement ont progressé de 4,8 % en moyenne par an, mais moins vite que les charges de fonctionnement, qui ont augmenté de 5,2 % en moyenne par an
- 2°) Les dépenses d'équipement (investissements) par habitant ont été très nettement supérieures (plus du double) à la moyenne des Communes de 2012 à 2014 ; la Commune a investi pour plus de 17,5 M € en 3 ans

3°) Le recours soutenu à l'emprunt entre 2012 et 2014 pour financer ces investissements a fortement augmenté le niveau d'endettement de la Commune (de 303 € par habitant en 2011 à 849 € en 2014)

4°) L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'est sensiblement réduite

Sur la base de cet état des lieux au 31 décembre 2014, une étude financière prospective jusqu'en 2020 a été élaborée par le cabinet d'études.

Des hypothèses d'évolution des dépenses et recettes ont été calculées. Afin d'assurer à la Commune une situation financière stable et d'éviter une dégradation de l'autofinancement, l'audit prospectif a préconisé à compter de 2016 une réduction du niveau d'investissement et un ralentissement de l'évolution des charges de fonctionnement.

En 2015, la réduction des dotations de l'Etat a été légèrement moindre que prévu et surtout, les bases fiscales ont été sensiblement supérieures à celles annoncées par les services fiscaux. Ainsi, les recettes de gestion courante se sont accrues de 4,6%.

Par contre, la hausse des dépenses de fonctionnement générée par les nouveaux services et équipements communaux (temps d'accueil périscolaires et salle culturelle) et prévue au budget 2015, a été confirmée pour l'essentiel.

Orientations Recettes de fonctionnement

Dans l'attente de précisions sur son montant par les services de l'Etat, la minoration de la DGF en 2016 devrait être approximativement équivalente à celle constatée en 2015, soit 48 000 €.

La dotation de solidarité versée par la Communauté de Communes baissera de plus de 25 000 €.

Les bases d'imposition devraient évoluer moins favorablement qu'en 2015. En fonction des prévisions qui seront notifiées par les services fiscaux en mars, et compte tenu du coefficient de revalorisation fixé à 1% par la loi de finances, une évolution modérée des taux sera éventuellement nécessaire pour garantir l'équilibre du budget et éviter une dégradation de l'épargne nette.

Orientations Dépenses de personnel

Le niveau des charges de personnel sera impacté par certaines mesures d'ordre national : nouvelle réforme statutaire de la catégorie C, augmentation du SMIC et hausse des taux de charges patronales CNRACL et IRCANTEC (retraite) et Sécurité sociale, ainsi que par le « glissement vieillesse technicité ».

Il faudra également et notamment prendre en compte l'effet en année pleine de la régularisation statutaire des animateurs et du traitement du nouvel agent pour le service des eaux ainsi que l'indemnité au Centre départemental de gestion pour la prise en charge de l'ancienne directrice générale des services.

Une réflexion a été engagée au niveau communautaire en vue de mutualiser certains services et la loi « Nôtre » (7 août 2015) a prescrit le transfert obligatoire de certaines compétences. Les incidences potentielles de ces évolutions sur l'organisation des services et les dépenses de personnel ne seront cependant pas effectives en 2016.

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'objectif prévisionnel figurant à l'audit financier d'une évolution de 4,5 % des dépenses de personnel en 2016 est maintenu.

Orientations Charges à caractère général et charges de gestion courante

Sera pris en compte le coût de fonctionnement de la salle culturelle (ouverte fin avril 2015) pour une année complète.

A compter de cette année, la CCPA facturera aux Communes l'enlèvement des déchets pour les équipements municipaux. Cette dépense nouvelle est estimée à plus de 14 000 € en 2016.

Conformément à l'audit, une augmentation de 5,3 % des charges à caractère général (chapitre 11) est prévue en 2016.

Orientations Section d'investissement

Le niveau budgétaire d'investissement 2016 sera nécessairement limité et nettement inférieur à celui des dernières années afin d'éviter une dégradation de l'épargne nette.

Le programme d'investissement 2016 comprend des opérations déjà engagées ou prévues (restes à réaliser 2015) et des opérations nouvelles, dont l'engagement dépendra pour certaines d'entre elles d'autorisations administratives et d'attribution de subventions. Le calendrier de réalisation sera affiné en fonction de

l'avancement des études et des procédures administratives, des réponses des financeurs sollicités et des derniers arbitrages budgétaires.

Les principaux projets nouveaux d'investissements suivants ont été identifiés :

- Groupe scolaire : Matériels/Mobiliers/Informatique ; Sol aire de jeux
- Services administratifs : Travaux Mairie et Trésorerie ; Informatique/Mobilier/Standard
- Services techniques/ Voirie : Réaménagement de la rue Marcel Bouguen ; Réaménagement Kerguilidic ; Voie communale n°3 ; Programme voirie urbaine ; Programme voirie rurale ; Parkings logements Kerséné ; Piste cyclable Kerveguen ; Ateliers services techniques ; Balayeuse et autres matériels
- Acquisitions foncières
- Espaces verts : Aménagement bassins pluviales de Kerséné ; Matériels
- Sport : Terrain de football synthétique ; Aménagements extérieurs Kerveguen ; Clôtures et pare-ballons ; Couverture salle Abbé Le Guen
- Enfance-Jeunesse : Extension et espaces extérieurs Maison de l'Enfance ; Informatique/Mobilier/Matériels
- Patrimoine : Sanitaires Chapelle de Lanorven
- Aménagement urbain : Aménagement de l'îlot Bouguen ; Schéma directeur Eaux pluviales
- Trottoirs Scaven
- Voie d'accès et réseaux nouveau Centre de secours

Ces opérations nouvelles d'investissement seront financées notamment par des subventions, le FCTVA, l'excédent reporté et un emprunt d'équilibre.

Budget annexe Enfance-Jeunesse

Les produits de fonctionnement ont progressé de 9,6 % par an entre 2008 et 2014 du fait notamment de la hausse de la subvention d'équilibre du budget général, afin de couvrir l'augmentation des charges de fonctionnement du budget Enfance-Jeunesse. Les charges de personnel de ce budget ont augmenté sur cette période de 10 % par an en moyenne et les charges à caractère général de 8 % par an.

Budget annexe Eau

L'analyse rétrospective sur la période 2008/2014 du budget annexe d'eau met en évidence une faible progression des produits d'exploitation (0,3% par an) alors que les charges d'exploitation ont augmenté de 8 % par an en moyenne. Ceci a par conséquent dégradé l'épargne nette de ce budget (- 25 000 € par an en moyenne). Néanmoins, le volume d'investissement sur la période ayant été faible (1 M€), l'épargne nette résiduelle au 31/12/2014 pour l'autofinancement des investissements reste relativement importante (173 000 €).

Il conviendra néanmoins de prendre en compte l'évolution prévisionnelle des dépenses d'exploitation, en particulier compte tenu du recrutement d'un nouvel agent au service des Eaux en 2015.

Les principales dépenses nouvelles d'investissement 2016 seraient les suivantes :

Pompes surpresseurs ; Travaux sur réseaux ; Acquisitions foncières

Budget annexe Assainissement

Entre 2008 et 2014, les charges d'exploitation ont progressé en moyenne annuelle de 4,2% et les produits d'exploitation de 0,7% seulement. Sur la période, les dépenses d'équipement se sont élevées à 1,2 M€ et un emprunt de 295 K€ a été contracté en 2014. Ce budget ne dispose que de peu de réserves pour autofinancer de futurs travaux. La section d'exploitation de ce budget a été déficitaire en 2014.

Le rétablissement de la situation financière de ce budget est indispensable pour dégager un autofinancement minimal des investissements. L'audit a préconisé un ralentissement de l'évolution des dépenses d'exploitation et une progression plus rapide des recettes d'exploitation.

Les principales dépenses nouvelles d'investissement 2016 seraient les suivantes :

Acquisition foncière et travaux poste de relevage ; Travaux sur réseaux

Intégration des services périscolaires au budget annexe Enfance-Jeunesse

Par souci de cohérence, il est proposé d'intégrer au budget annexe Enfance-Jeunesse à compter de l'exercice comptable 2016, les services périscolaires suivants : Pause méridienne, Accueil périscolaire et Temps d'accueil périscolaire, dont les dépenses et recettes sont actuellement affectées au budget général.

Les services périscolaires municipaux relèvent en effet du pôle Enfance-Jeunesse comme les services ALSH, animation jeunesse et coordination. L'ensemble de ces services, soit partagent les mêmes locaux, soit emploient

les mêmes agents. Ceci pourra favoriser la préparation et le suivi budgétaire et financier de ces services.
Unanimité du conseil municipal.

Demandes de subventions pour projets communaux

Unanimité du conseil municipal pour solliciter les subventions suivantes.

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : terrain de sports en gazon synthétique + mise en accessibilité et travaux de sécurisation de la rue Marcel Bouguen
- Fonds de soutien à l'investissement public local : programme 2016 des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux + travaux extérieurs et VRD dans le cadre de la création de 28 logements collectifs sociaux + terrain de sports en gazon synthétique
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil départemental : études sur le réseau d'assainissement et la station d'épuration

Effacement des réseaux BT/EP/FT rue Marcel Bouguen : convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications pour un montant de 345 833.33 € hors taxes et son plan de financement et autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et les éventuels avenants relatifs à cette convention.

Coordination intercommunale Enfance-Jeunesse

Unanimité du conseil municipal pour approuver la signature d'une convention avec la Commune de Landéda, qui assurera en 2016 et 2017 le portage de la coordination intercommunale enfance-jeunesse pour les 11 communes concernées.

Opérations foncières

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations foncières suivantes.

- Acquisition d'une propriété 14, place général de Gaulle au prix de 100 000 € : projet de réhabilitation à usage de logements et/ou commercial
- Acquisition d'une propriété 3, rue Maréchal Leclerc au prix de 78 000 € : dans le cadre du projet de réaménagement urbain de l'« îlot Jestin »
- Cession d'un terrain rue Georges Guynemer au prix de 50 000 € : projet de construction d'une maison individuelle
- Cession d'un terrain rue Branly, dans le lotissement artisanal de Callac, au prix de 18 060 €
- Incorporation dans le domaine communal d'un « bien sans maître » appelé « La Forge », au lieu-dit Lanorven

Enquête publique en vue de la cession de divers délaissés et chemins communaux

Autorisation unanime au Maire pour soumettre les projets de cession présentés à enquête publique

Droit de préemption urbain

Suite au transfert de la compétence en matière de PLU, une convention est proposée par la Communauté de Communes du Pays des Abers pour rétrocéder à la Commune le droit de préemption urbain. Approbation unanime.

Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz : Unanimité

Modification du règlement du cimetière

Accord unanime pour le principe de l'attribution gratuite d'une concession au cimetière aux « morts pour la France ».

Participation au financement du Printemps des Abers et aux Tréteaux Chantants

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les participations sollicitées par la Communauté de Communes du Pays des Abers en 2016 pour le Printemps des Abers (2844,93 €) et les Tréteaux chantants (1293,15 €).